



POLITIQUE COMMUNE DE PROMOTION DE LA SANTÉ AFFECTIVE ET SEXUELLE

DÉCLARATION D'INTENTION

Belval, le 28 juin 2024

- Considérant l'accès à la santé et aux droits sexuels comme un droit fondamental ;
- Considérant la sensibilisation en matière de santé affective et sexuelle comme des éléments fondamentaux pour le développement humain, l'égalité des genres, la lutte contre les stéréotypes sexués et le combat contre les violences sexuelles ;
- Considérant la santé affective et sexuelle comme un élément indissociable du bien-être et des droits de chaque personne, indépendamment notamment de son sexe, son identité de genre, son âge, sa condition physique ou psychique ou son origine ;
- Considérant la promotion et l'éducation à la santé sexuelle et affective comme une contribution essentielle à la santé et au bien-être global des enfants, des jeunes et des adultes dans toute leur diversité ;
- Considérant les avancées considérables réalisées depuis le lancement du PAN SAS et l'impact positif des formations et actions de sensibilisation assurées par le CESAS.

Les ministres soussignés déclarent leur volonté

- De continuer à soutenir l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre d'une politique en matière de santé affective et sexuelle commune et durable qui prend en compte les besoins d'une société interculturelle et diverse ;
- De renforcer dans une approche intersectorielle et pluridisciplinaire les partenariats existants et de stimuler la création de synergies tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel ;
- De lutter contre le sexisme, les stéréotypes sexués et de genre, les violences fondées sur le genre et d'investir davantage dans la promotion de relations égalitaires considérés comme précondition pour la création d'une société inclusive, ouverte et tolérante où toute personne peut vivre sa sexualité sans discrimination ;
- De veiller à ce que tous les professionnels du travail social et de la santé, de l'éducation formelle et non-formelle ainsi que le personnel enseignant concerné, soient formés et outillés en matière de promotion de la santé affective et sexuelle ;
- De promouvoir la littératie en santé (health literacy), d'assurer une meilleure sensibilisation et information des résidents du GDL et de veiller à ce que des informations de qualité soient accessibles à toute personne ;
- De développer l'innovation et la recherche autour de la santé affective et sexuelle afin d'améliorer la connaissance des comportements afin de mieux cibler et développer la prévention et le dépistage ;
- D'investir davantage dans la mise en œuvre du PAN SAS et d'évaluer l'impact des actions promues ;



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Yuriko Backes

Ministre de l'Égalité des genres
et de la Diversité

Ministre de la Défense

Ministre de la Mobilité et des
Travaux publics

Max Hahn

Ministre de la Famille, des
Solidarités, du Vivre ensemble et
de l'Accueil

Martine Deprez

Ministre de la Santé et de la
Sécurité sociale